



## CONTRAT POUR ADULTE (DES 15 ANS)

RESPONSABLES DE L'ÉCOLE: Eric & Sonja Graf, 079 691 19 18, Réservoir 8, 2034 Peseux

### CONTRAT

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP/Lieu :

Tél. :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse e-mail :

**Cotisations** (cochez ce qui convient)

Adulte aikido (dès 15 ans)				
par mois	par trimestre bonus 3%	par semestre bonus 5%	par année bonus 7%	Prestations contenues
<b>DÉCOUVERTE</b>				✓ 1x par semaine flexible (n'importe quand à Neuchâtel, Bienn e ou Cernier) ✓ entraînements pendant les vacances scolaires
<input type="checkbox"/> Fr. 75	<input type="checkbox"/> Fr. 218	<input type="checkbox"/> Fr. 428	<input type="checkbox"/> Fr. 837	
<b>BASE</b>				✓ 2 entraînements par semaine en aikido et/ou méditation et/ou yoga japonais à Neuchâtel, Bienn e ou Cernier, flexible ✓ entraînements pendant les vacances scolaires ✓ 30% de réduction sur un stage d'Aikido de weekend à NE par année
<input type="checkbox"/> Fr. 95	<input type="checkbox"/> Fr. 276	<input type="checkbox"/> Fr. 541	<input type="checkbox"/> Fr. 1060	
<b>L'ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS</b>				✓ <i>Full access</i> pour l'aikido, la méditation et le yoga japonais à Neuchâtel Bienn e et Cernier ✓ entraînements pendant les vacances scolaires ✓ votre conjoint a l'offre <b>DÉCOUVERTE</b> offerte ✓ 1 stage d'Aikido de weekend à NE par année offert
<input type="checkbox"/> Fr. 120	<input type="checkbox"/> Fr. 349	<input type="checkbox"/> Fr. 684	<input type="checkbox"/> Fr. 1339	

Pour les familles: le 1<sup>er</sup> enfant (ou conjoint) paye le prix normal, le 2<sup>e</sup> paye 75%, le 3<sup>e</sup> 50

**Contrat et résiliation:** Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève. Le renouvellement est tacite de mois en mois et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin d'un mois.

La cotisation doit être versée à l'avance et au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai. Notre école suit la ligne d'enseignement créée par Maître Masatomi Ikeda, 7<sup>e</sup> Dan. L'école d'Aïkido est membre de l'association *Aikido Switzerland* (AS), [www.aikido-switzerland.org](http://www.aikido-switzerland.org). Chaque élève doit avoir une licence valable de AS. La cotisation annuelle AS est de 50.- et doit être payée en plus des cotisations mentionnées ci-dessus (60.- la première année). Celle-ci est facturée séparément au début de chaque année civile.

L'inscription permet de suivre des cours d'aïkido, d'armes, de méditation et/ou de yoga japonais à Neuchâtel (et à Bienne et Cernier selon la formule choisie).

**Règlement de l'école:** Par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquette du Dojo (voir ci-joint). Ces règles constituent la base nécessaire pour l'enseignement d'un aïkido de qualité.

**Nettoyages:** Tous les membres sont tenus de participer aux nettoyages et à l'entretien du Dojo.

**Équipement:** L'équipement est obligatoire. Il comprend le kimono, un *jo* (bâton), un *bokken* (sabre en bois), un *tanto* (couteau en bois) et une paire de *zori* (pantoufles). A l'entrée dans l'école, ce matériel peut être acquis à un prix préférentiel (se renseigner au Dojo).

**Leçons manquées:** Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

**Assurance(s):** Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. L'école d'Aïkido ne peut être tenue responsable des accidents survenus lors des entraînements. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

**Fermeture et vacances:** Les jours fériés officiels, tous les cours sont annulés. Les vacances pour les cours adultes sont fixées à quatre semaines par an, elles sont annoncées à l'avance par affichage aux Dojos. Les cotisations se versent pour l'année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre y compris.

**Photos, vidéos:** Sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements et/ou des stages et utilisées à des fins promotionnelles pour le Dojo.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : .....

Date : .....

Signature d'un responsable (laisser libre) :

Signature du participant ou du représentant légal:

.....

.....

Pour les personnes mineures

nom et prénom du père :

.....

nom et prénom de la mère :

.....



## Règles d'étiquette du Dojo

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.